

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 8 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, adjointe ; Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoints.

Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna ; Mrs DURIEZ René, GODEFROY Marc, JOIGNANT Benjamin, OULAL Abdelkader.

Absents excusés : Mr CHEVALIER Romain qui donne pouvoir à Mme GOURIOU Laura.
Mr LETERME Christophe qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie.

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

CHOIX DU CABINET D'AIDE A LA REALISATION DE LA PUMPTRACK

Lors de la précédente réunion du conseil, il avait été décidé de solliciter les services d'un bureau d'étude expert pour garantir la conformité, lors de la réalisation du pumptrack.

Mme le Maire donne la parole à Mme Katie Aubril qui fait savoir qu'elle a déposé un dossier pour bénéficier du fonds national d'aide aux territoires pour la réalisation du projet. L'aide financière accordée par ce fonds pourrait aller jusqu'à 40 000 €. Une somme de 49 500 € resterait à charge de la commune dans l'hypothèse de l'obtention de la subvention de 40 000 €.

Trois cabinets ont été sollicités pour l'étude de conception et le suivi du chantier.

Le bureau Newbee, spécialiste dans la création de pumptrack. Il propose de réaliser l'étude de conception et le suivi de chantier pour un coût de **11 040 € T.T.C.**, qui se décompose comme suit :

- Le dossier technique comprenant les visuels 3D, les différents plans, les surfaces des enrobés pour un coût de 5 600 € H.T., **6 720 € T.T.C.**
- Le suivi de la réalisation comprenant l'assistance sur site et les différents contrôles pour un coût de 3 600 € H.T., **4 320 € T.T.C.**

Skatepark Service Conseil propose l'étude de conception et le suivi du chantier pour un coût de 15 000 € H.T., **18 000 € T.T.C.**, qui se décompose comme suit :

- Conception, aménagements, A.V.P. (*avant-projet sommaire*) : 5 000 € H.T., **6 000 € T.T.C.**
- Mise en place du D.C.E. (*dossier de consultation des entreprises*) et suivi des consultations : 4 100 € H.T., **4 920 € T.T.C.**
- Suivi de chantier et réception de l'installation : 5 900 € H.T., **7 080 € T.T.C.**

Eure Aménagement Développement : Le coût proposé est de **9 450 € T.T.C.** Mais E.A.D. n'est pas concepteur et n'assure pas de suivi de chantier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le cabinet Newbee, spécialiste en pumptrack et moins disant sur ce projet.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX**

134DELIB140926

